

Lecture d'une adresse par une députation de la section des Champs-Élysées, et réponse du président, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'une adresse par une députation de la section des Champs-Élysées, et réponse du président, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 100-101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17525_t1_0100_0000_15

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ment révolutionnaire, l'organisation de la police de Paris.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (27).

La société populaire d'Auxerre se plaint de ce que l'on a mis en liberté des chevaliers du poignard, qui, dit-elle, prononcent hautement le nom de roi. Elle demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, l'organisation de la commune de Paris, enfin la punition de tous les aristocrates (28).

17

Le conseil-général et la société populaire de Vendôme [Loir-et-Cher], demandent la confection de la route qui conduit à Blois.

Renvoyé au comité des Travaux publics (29).

18

La société populaire de Recey-sur-Ource [Côte-d'Or] dénonce la désunion qui règne parmi les administrateurs de leur district; elle demande que l'affreux système de terreur ne domine plus le peuple.

Renvoyé au comité de Législation (30).

19

La société populaire de Tournus [Saône-et-Loire] invite la Convention à rendre au tribunal révolutionnaire toute sa force et sa vigueur; elle propose des mesures relatives aux nobles et aux prêtres.

Renvoyé au comité de Législation (31).

20

Les sections des Champs-Élysées^a, de la Montagne^b, de la Cité^c, de l'Unité^d, des Invalides^e, des Droits-de-l'Homme^f, des Gardes-Françaises^g, le tribunal d'appel de la police de Paris^h, les juges-de-paix composant le tribunal de police correctionnelleⁱ, le tribunal du cinquième arrondissement^j, les comités révolutionnaires des quatrième^k et dixième arrondissements^l [Paris] félicitent la Convention

nationale sur ses travaux, applaudissent aux principes et aux sentiments exprimés dans l'Adresse au peuple français.

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi aux comités sont décrétés (32).

a

Une députation de la section des Champs-Élysées est admise à la barre (33).

Adresse de la section des Champs-Élysées (34)

Citoyens – Représentans,

Osez, avoit dit un des derniers conspirateurs : et, dès le lendemain, le crime qui ne dort jamais, saisit ce signal qui lui étoit donné; il se mit à la place de la justice, il prononça l'arrêt de mort des patriotes, et le sang ruissela dans Paris.

C'est le peuple, c'est votre amour pour lui qui vous a dit, à vous, osez; et dès le lendemain la vérité a pris définitivement, et pour toujours, la place du crime, trop long-temps souffert dans son usurpation; elle va rendre la vie aux arts et au commerce; les méchans seuls dorénavant craindront le glaive de la loi, et la prospérité fera de la république une seule famille dont les frères s'entr'aimeront et se protégeront mutuellement.

Votre adresse au peuple français porte le dernier coup aux intrigans; lorsqu'elle aura été lue et entendue par-tout, les hommes ne se réuniront plus que pour surveiller et pour coopérer au bien de tous, au lieu de s'ériger en factions, et de servir nos ennemis par leurs divisions.

Cette adresse est le complément de votre ouvrage. Si vous avez su vaincre le 9 thermidor, la postérité n'aura pas à vous reprocher que vous ne savez pas profiter de la victoire : le peuple français vous devra son bonheur.

Oui, représentans, il étoit temps de faire cesser cet état de fluctuations d'opinions, qui, par intervalle, sembloit placer l'unité et le centre ailleurs qu'ici. Qu'on se dispute la gloire d'être vos premiers soutiens, à la bonne heure : et nous aussi, nous voulons l'être; nous voulons tous périr plutôt qu'il soit porté la moindre atteinte à la représentation nationale. C'est pour en renouveler le serment au nom de la section, que nous nous rendons à votre barre. Nous le jurons tous.

(32) P.-V., XLVII, 130. Mention au *Moniteur*, XXII, 233; *Débats*, n° 751, 339; *Ann. Patr.*, n° 651; *Ann. R.F.*, n° 22; *F. de la Républ.*, n° 23; *Gazette Fr.*, n° 1016; *J. Fr.*, n° 748; *J. Mont.*, n° 2, 3; *J. Perlet*, n° 750; *J. Paris*, n° 23; *Mess. Soir*, n° 786; *M.U.* XLIV, 350; *Rép.*, n° 23.

(33) *Bull.*, 22 vend. Mention dans *Ann. Patr.*, n° 651; *Ann. R.F.*, n° 23; *C. Eg.*, n° 786; *F. de la Républ.*, n° 23; *Gazette Fr.*, n° 1016; *J. Fr.*, n° 748; *J. Mont.*, n° 3; *J. Paris*, n° 23; *J. Univ.*, n° 1783; *M.U.* XLIV, 351.

(34) *Débats*, n° 752, 343-344.. *Bull.*, 22 vend.

(27) P.-V., XLVII, 130. *J. Paris*, n° 23.

(28) *Moniteur*, XXII, 225; *J. Fr.*, n° 748; *M.U.*, XLIV, 348.

(29) P.-V., XLVII, 130.

(30) P.-V., XLVII, 130.

(31) P.-V., XLVII, 130.

C'est en vain que l'on a cherché à nous diviser, en préconisant des adresses que vous avez improuvées : lorsqu'il est question de la patrie, nous ne consultons que notre cœur, et rarement il n'a point aperçu le piège que lui tendoit l'ambition sous le masque du patriotisme, parce que c'est de bonne foi que nous voulons l'unité de la république.

Eh bien ! représentants, cette unité ne seroit-elle pas sappée par les fondemens, si quelqu'un rivalisoit avec vous, et que, sans respect pour vos décrets, on approuvât et publiât le lendemain ce que vous auriez improuvé la veille ? Cette unité ne seroit-elle pas détruite par le fait, si quelqu'un s'arrogeoit des pouvoirs qui ne lui sont pas délégués ? Vous seuls êtes les mandataires du peuple ; les sociétés sont l'oeil de ce peuple : que cet oeil ne soit qu'observateur et surveillant ; faites cesser les correspondances de ces corporations usurpatrices, et dès demain la paix intérieure assurera notre bonheur.

Réponse du président (35).

Au milieu de ses travaux, c'est pour la Convention nationale une condition bien douce que de voir les bons citoyens se rallier autour d'elle, et professer les principes qu'elle vient de consacrer.

Si la multiplicité de nos travaux a retardé votre admission, ce retard n'a point affaibli le plaisir que nous avons eu à vous entendre. Forte de la confiance du peuple, la Convention nationale conduira le char triomphant de la révolution jusques au terme qu'il doit atteindre, et elle anéantira tous ceux qui voudroient ralentir sa marche.

Je vous invite, en son nom, aux honneurs de la séance.

b

Les citoyens de la section de la Montagne en masse ont défilé dans le sein de la Convention nationale (36).

[*La section de la Montagne à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (37)

L'orateur : Représentans du peuple,

La section de la Montagne, invariable dans ses principes, vient, comme dans la nuit du 9 thermidor, et comme dans toutes les grandes époques de la révolution, vous entourer de sa

confiance et vous assurer de son entier dévouement.

C'est peu pour elle de s'être pénétrée, nourrie des principes énoncés dans le rapport de Lindet ; la lecture de l'adresse au peuple français a frappé chacun de ses membres de la plus vive émotion. Le silence régnait, il n'a été interrompu que par cet élan unanime qui nous amène à votre barre.

Vous jurés de maintenir dans toute sa pureté, dans toute son énergie, le gouvernement qui a sauvé la république, nous venons nous, vous jurer de continuer de combattre les ennemis de la liberté, sous quelques noms, sous quelques masques qu'ils se présentent.

Comme vous et avec vous nous voulons la république une et indivisible, la destruction de tous les préjugés, de tous les abus, de toutes les factions.

Comme vous nous voulons la régénération du commerce et des manufactures, la circulation facile des subsistances, la protection de l'agriculture, des arts et du travail. Comme vous, nous proscrivons l'oisiveté, l'immoralité et tous les vices qui déshonorent l'homme et font le malheur des sociétés.

Comme vous et avec vous nous appelons toutes les vertus, tous les talens à consolider la révolution française.

La carrière orageuse que vous venez de parcourir n'avait jamais été tracée par aucun peuple ; celui qui s'y est égaré en cherchant le bon chemin peut-il être coupable ? Non : ainsi comme vous et avec vous nous voulons que l'erreur soit oubliée et que le crime soit puni.

Mais, citoyens législateurs, vous ne souffrirez pas que le soupçon plane plus longtemps sur la tête de ces milliers de patriotes ardents qui ont combattu avec tant de courage et à vos côtés, pour la cause sublime de la liberté et de l'égalité ; de ces hommes qui ont tant contribué à renverser la Bastille et le trône, à fonder la République et à anéantir toutes les factions ; vous ne souffrirez pas qu'ils soient confondus avec ceux qui n'ont pris le masque du patriotisme que pour s'enrichir, dominer et détruire ensuite la révolution par l'anarchie et l'excès de tous les vices ; vous ne laisserez pas entre les mains de leurs ennemis ce brandon de discorde, ces qualifications odieuses qu'ils donnent indistinctement à tous les vieux et chauds amis de la révolution.

Vous inviterés donc votre comité de Sûreté générale à vous faire promptement le rapport dont il est chargé sur les événements du 9 thermidor, afin que les vrais coupables soient connus et punis. Vous rendrés aux patriotes purs et énergiques cette confiance intime qui seule les a soutenus dans les grandes crises de la révolution, et vous détruirés le dernier retranchement des factions.

Vous nous dites dans l'adresse aux français, que le courage et l'énergie ont commencé la révolution et que c'est à la prudence et à l'union de la terminer. Nous avons tous senti la vérité de ce principe. Eh bien, nous serons prudents, nous serons unis, nous nous presserons autour de la représentation nationale, centre unique

(35) *Débats*, n° 752, 344.. *Bull.*, 22 vend.

(36) *Bull.*, 22 vend.

(37) C 322, pl. 1353, p. 43. *Bull.*, 22 vend. ; *Moniteur*, XXII, 233 ; *Débats*, n° 751, 338-339. Mention dans C. *Eg.*, n° 786 ; *J. Mont.*, n° 3 ; *J. Perlet*, n° 750 ; *J. Univ.*, n° 1783 ; *Mess. Soir*, n° 786 ; *M.U.* XLIV, 350 ; *Rép.*, n° 23.